



Adresse postale

Association GERPLA
Le Puy Basset - 15140 FONTANGES
Tél: 06 21 44 50 22

contact@gerpla.fr // secretariat@gerpla.fr
www.gerpla.fr

Collectif de Réflexion et d'Action

Comité de Coordination du Gerpla
03/02/2021 20h45 > 22h30

Présent·es : Benoît (Le Domamour), Thérèse (Le Vallon d'Abriès) et Julia (secrétariat)

I. Nouvelles des lieux :

La Feina : le CD15 a interrompu les discussions entreprises avec l'association depuis octobre par une lettre réitérant le refus de délivrer l'autorisation d'ouverture LVA. Les motifs sont les suivants : nos choix associatifs et notre projet pédagogique ne correspondraient pas aux besoins des enfants à accueillir et notre prix de journée n'est pas assez précisément justifié. L'affaire continue au TA.

Le Vallon d'Abriès : après quelques difficultés au sein de l'équipe accueillante (arrivées, prises de place) les choses s'apaisent.

Le Domamour : pour la première année le lieu est déficitaire car il continue d'accueillir bénévolement des jeunes mamans dont la prise en charge ASE est arrivée à son terme, mais qui ne sont pas autonomes et se retrouveraient à la rue si l'accueil au LVA cessait.

I scontrì (LVA en Haute-Corse dont Benoît est président) : une nouvelle directrice de l'ASE est arrivée et souhaite rencontrer l'équipe d'I Scontrì, lieu fermé depuis maintenant 1 an par décision administrative sans qu'une réelle enquête sur les causes de la fermeture aie eu lieu. Interrogations sur ce que cette rencontre à venir va pouvoir donner.

II. Proposition de lettre de Faste Sud-Aveyron relative au décret de tarification abrogé

La lettre en question est en PJ du présent CC.

Faste a rédigé une lettre, dans l'idée qu'elle soit co-signée par la FNLV, le GERPLA et l'UNAPS, au sujet du décret de tarification no 2013-11 du 4 janvier 2013, qui a été abrogé depuis le 28 décembre 2014 mais qui est toujours utilisé par certains Conseils Départementaux pour fixer une tarification des LVA. La lettre souhaite entériner l'obsolescence du décret, et lui préférer les conventions bilatérales de tarification.

Les membres du CC réuni·es ce soir-là s'accordent sur la pertinence d'un tel courrier et sur l'engagement du Gerpla comme co-signataire.

Cependant, l'écrit mérite d'être rendu plus clair afin d'être plus largement accessible : langage trop juridique et formulations qui peuvent parfois prêter à des contresens. Julia adressera ces retours par mail à Paul Pegliasco, rédacteur de la lettre.

La question de la diffusion se pose également : à qui est-elle destinée exactement et par quels canaux cette diffusion va-t-elle se faire ? Cette année est l'année des élections départementales

(vote les 13 et 20 juin prochains) et il faudrait profiter de l'actualité politique pour porter le message des LVA : diffuser auprès des élu·es et futur·es élu·es. Alors que la FNLV travaille plutôt les relations aux échelons politiques nationaux, s'attacher à travailler au niveau départemental pourrait être complémentaire et efficace.

Les arguments de cette lettre pourraient servir aux LVA qui souhaitent entrer en négociation sur leur prix de journée avec leur Conseil Départemental (comme c'est le cas pour le Vallon qui souhaite embaucher un·e permanent·e supplémentaire afin de répondre aux exigences du décret « des 258 jours » à paraître).

III. Newsletter vindicative de la FNLV

La dernière newsletter de la FNLV est signée par un Christian Borie énervé, aussi bien à l'encontre des adhérent·es des FN et FRLV qu'envers le GERPLA et son coordinateur Benoît Omont.

Nous décidons de ne pas donner suite à cette lettre.

IV. Synthèse APEX

Quid de la diffusion de la synthèse rédigée par Hélène Cormière ?

V. Prochain CC

Par manque de participant·es certaine décisions n'ont pu être prises et certains sujets traités. Aussi le prochain CC, au mois de mars, fera l'objet d'un sondage en amont afin de trouver une date qui convienne au plus grand nombre pour assurer la présence d'au moins 50 % des membres du CC, légitimant ainsi les décisions actées.